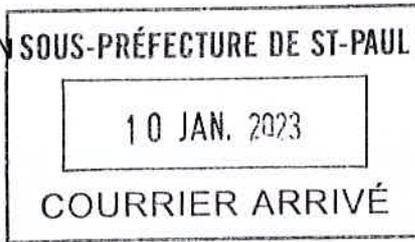


h *ly* *N*

Jean-Patrick MOUTIEN
Corinne ROSSOLIN
Rodolphe BEHAR
Notaires Associés



Sous Préfecture SAINT-PAUL
5 rue Evariste
97460 SAINT-PAUL

Catherine BRAUGE
Notaire

Le Tampon, le 27 décembre 2022

Dossier suivi par
Elodie LEBON
0262579176
elodie.lebon.97414@notaires.fr

**PRESCRIPTION TRENTENAIRE (EL06) MAHALATCHIMY Marie
Julienne
1005213 /JPM /EL /MM**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site de la Préfecture, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Jean Patrick MOUTIEN le 21 décembre 2022.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

P/O Maître Jean Patrick MOUTIEN



M^e Jean Patrick MOUTIEN
Notaire
05 rue Jules Bertaut - 97832 LE TAMPON Cedex

106, rue Jules Bertaut – CS 51012
97831 LE TAMPON CEDEX

Téléphone : 02.62.57.91.70 - Télécopie : 02.62.57.44.89

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE, LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE

Méiateur du Notariat : Christian LEFEBVRE – 60, Boulevard de la Tour-Maubourg 75007 PARIS

Téléphone : 01 44 90 30 28 – Télécopie : 01 44 90 30 30 – adresse électronique : mediateurdunotariat@notaires.fr



COMMUNE DE SAINT-LEU

AVIS DE CREATION

DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 21 décembre 2022

Suivant acte reçu par Maître Jean Patrick MOUTIEN, notaire à LE TAMPON (Réunion) 106, rue Jules Bertaut,.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- Identité du (ou des) Requéran(t)s :

SUR INTERVENTION DE :

1.- Monsieur Régis DAGARD, domicilié à SAINT-LEU (Réunion), 22 chemin Casimir. Né à SAINT-LEU (Réunion), le 3 janvier 1948.

2.- Madame Marie Noëla TAILAMEE, domiciliée SAINT-LEU (Réunion), 88 chemin Casimir. Née à SAINT-LEU (Réunion), le 16 décembre 1947.

LESQUELS ont, par ces présentes, déclaré :

I - Parfaitement connaître, mais sans avoir de lien de parenté ou d'alliance avec la personne :

Monsieur Lucien MAHALATCHIMY, retraité en son vivant, et Madame Marie-Thérèse SABABADY, demeurant ensemble à SAINT-LEU (Réunion).

Monsieur est né à SAINT-LEU (Réunion), le 16 septembre 1912.

Madame est née à PITON SAINT-LEU (Réunion), le 28 mai 1927.

De nationalité française.

Monsieur est décédé à SAINT-PIERRE (Réunion), le 15 août 1990.

Madame est décédée à SAINT-LEU (Réunion), le 6 janvier 2013.

Une copie de leurs actes de décès est annexée. **Annexe n°1**

Lesquels ont occupé à titre de propriétaire, d'une façon continue, non interrompue, paisible, publique et non équivoque, pendant plus de **TRENTE (30) ANS**, le bien dont suit la désignation.

Suite à leurs décès survenus comme indiqué ci-dessus, cette occupation a été poursuivie **par jonction des délais tel que prévu à l'article 2265 du Code civil, par sa fille :**

Madame Marie Julienne **MAHALATCHIMY**, agent administratif, demeurant à SAINT-LEU (97436) 137 chemin Casimir.

Née à SAINT-PIERRE (97410) le 5 juillet 1963.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

est présente à l'acte.

II - Et ils ont attesté, en leur qualité de contemporains des faits comme étant de notoriété publique et à leur connaissance personnelle :
Que depuis plus de **TRENTE ANS (30 ans)**

Elle a possédé, lui et ses auteurs, savoir :

IDENTIFICATION DU BIEN

Immeuble article un

Désignation

A SAINT-LEU (RÉUNION) 97424 Stella,
Une parcelle de terrain bâti
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
CY	796	STELLA	00 ha 11 a 06 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Immeuble article deux

Désignation

A SAINT-LEU (RÉUNION) 97424 63, Stella,
Une parcelle de terrain bâti (à démolir)
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
CY	26	63 STELLA	00 ha 00 a 39 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Les opérations seront reçues en l'Etude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

**Adresse mail de l'étude : formalites.posterieures.97414@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture)**